

CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE/VEHICULE IMPORTE

Carte grise étrangère.

Certificat de conformité de l'Union Européenne.

Quitus fiscal des impôts (pour un véhicule arrivant de l'Union Européenne).

Déclaration de cession établie et signée par l'un ou les anciens propriétaires (Formulaire CERFA à votre disposition dans votre agence Cartaplac ou téléchargeable sur notre site www.cartaplac.com).

Facture d'achat établie par le garage à l'étranger.

Contrôle technique de moins de 6 mois pour les véhicules de plus de 4 ans (fournir procès verbal de contrôle technique).

Copie d'une pièce d'identité en cours de validité **de chacun des titulaires** de la carte grise (carte d'identité recto/verso, permis de conduire ou passeport).

Copie d'un justificatif de domicile à votre adresse précise **de moins de 6 mois** : (facture EDF, téléphone, quittance de loyer d'un professionnel de l'immobilier, avis d'imposition sur le revenu, attestation assurance logement, **facture d'eau non valable** ...)

ou dans le cas d'une personne habitant chez une autre personne (parents ou amis) : une attestation manuelle de l'hébergeant en précisant qu'il héberge le demandeur à son domicile avec copie d'un justificatif de domicile de l'hébergeant avec une copie de sa pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto/verso, permis de conduire ou passeport).

NOUVEAU/OBLIGATOIRE : une personne hébergée (majeur) doit fournir un document justificatif, assurance auto/moto, CAF, CPAM, Pôle Emploi, mutuelle, bancaire, bulletin paie, carte électeur.

Procuration originale, remplie et signée par la personne (avec une carte d'identité, permis de conduire ou passeport) venant faire la démarche pour une autre personne.

Demande de certificat d'immatriculation complétée et signée **de chacun des demandeurs.**

Mandat d'immatriculation complété et signé **de chacun des demandeurs.**